

Bretagne DIMANCHE

HEBDOMADAIRE

— Dimanche 7 décembre 1969 —

0,50 F

PIPRIAC
et ses voisins
ou
la naissance d'une
équipe en zone rurale

— p. 3 —

La
BRETAGNE
terre
d'INNO-
VATIONS
un pari
sur l'avenir

— p. 16 —



— 500 personnes en moins
dans les arsenaux de Brest, Lorient, et Rennes

— p. 10 —

— Les Bretons, la poste et le téléphone

p. 10 —

— Carte de la pollution des eaux

— p. 10 —

— Les petites harpes populaires de Bretagne

— p. 11 —

— NOUVELLES RÉGIONALES

— P. 5 et 11 —

PROGRESSIVEMENT mise en œuvre à partir de 1955-1956, la politique de **décentralisation industrielle** intéresse particulièrement des régions comme la Bretagne jusqu'alors essentiellement agricole. Les perspectives de diminution du nombre d'actifs agricoles rend plus urgente encore une industrialisation pour éviter que les jeunes ne soient contraints d'émigrer principalement dans la région parisienne.

La décentralisation industrielle a connu des fluctuations diverses au cours de ces dernières années : particulièrement active entre 1960 et 1962, elle s'est continuellement ralentie depuis, exception faite peut-être de ces toutes dernières années grâce à l'application d'un système d'aides particulièrement avantageux pour les industriels.

Les apports de la décentralisation industrielle...

Globalement, on peut dire que la politique de décentralisation industrielle a eu, au cours des quinze dernières années, des effets quantitatifs importants, même si ceux-ci ont été inégalement répartis dans le temps et aussi dans l'espace. De 1955 à 1966, près de 400 000 emplois industriels ont ainsi été créés avec l'aide de l'Etat hors de la région parisienne grâce à plus de 2 000 opérations de décentralisation.

En Bretagne, l'opération a concerné les secteurs automobile, construction électrique et électronique, mécanique, confection, industrie alimentaire... Citons parmi les principales implantations : Citroën à Rennes, Michelin à Vannes, CSF à Brest, Joint français à Saint-Brieuc, Ollivier à Loudéac...

Au total de ces dix années pour la Bretagne, 84 opérations de décentralisation industrielle ont entraîné la création de quelque 23 000 emplois, chiffre à rapprocher pour la même période de 27 800 emplois créés par l'ensemble des établissements aidés par l'Etat ou des 27 500 emplois créés par les établissements ayant obtenu un permis de construire.

Les effets de cette politique sur le solde migratoire de la Bretagne ont été positifs puisque le recensement de 1968 a permis de constater, pour la première fois, une diminution du déficit migratoire de la région et même pour l'un des départements, l'Ille-et-Vilaine, un excédent de la balance migratoire.

... et ses faiblesses

Mais les faiblesses de la politique de décentralisation industrielle menée jusqu'ici se sont révélées principalement dans trois domaines.

En ce qui concerne tout d'abord la nature des implantations industrielles il s'est agi, le plus souvent, de **simples ateliers de fabrication**, à l'exclusion des services généraux des entreprises et des bureaux d'études ou laboratoires de recherche, c'est-à-dire de tout ce que l'on appelle généralement le « tertiaire d'entreprise », resté à Paris avec la quasi totalité des sièges sociaux.

Paradoxalement, la décentralisation industrielle a eu tendance ainsi à accroître la dépendance des régimes vis-à-vis de Paris. Telle a été le cas de la Bretagne, par exemple, où la quasi totalité des décentralisations réalisées jusqu'ici a concerné exclusivement des ateliers de fabrication, ce qui fait que 62 entreprises importantes seulement (entreprises industrielles ou commerciales) avaient, en 1962, leur siège social dans la région, soit 1,36 % seulement des entreprises de même taille pour la France entière, c'est-à-dire 21 régions.

Les emplois créés dans la région ont donc été **sans grande qualification**. Peu d'ouvriers qualifiés, de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ingénieurs, mais dans une proportion nettement supérieure à la moyenne nationale.

Les effets induits de la politique de décentralisation industrielle sur l'économie régionale ont été dans l'ensemble **assez faibles**. En Bretagne, elle n'a entraîné que peu d'activités de sous-traitance au bénéfice des entreprises locales.

Enfin, les effets seront-ils durables ? Dans la mesure, en effet, où il s'agit de l'implantation d'un simple atelier de fabrication, employant un personnel peu qualifié avec un minimum d'encadrement, peu de choses lient en définitive l'entreprise à la région choisie ; et il existe toujours un risque de voir les responsables, au terme de période normale d'amortissement des immobilisations, décider la fermeture de l'établissement considéré, si la conjonction ou tout simplement l'intérêt de la firme en font apparaître la nécessité.

Bretagne, terre d'innovations...

Même améliorée, la politique de décentralisation industrielle ne saurait être un remède miracle. L'expansion régionale et l'industrialisation devra être résolument qualitative et basée en prio-

le fait de petites et moyennes entreprises, dont dépendent d'ailleurs bien souvent les grandes firmes, pour une part non négligeable de leurs produits nouveaux. En fait, plus une entreprise est petite, plus il lui est nécessaire de recourir à l'innovation pour se développer et plus aussi elle a vocation à le faire. Innover étant aujourd'hui une des fonctions premières de l'entreprise, il est donc primordial que les entreprises bretonnes accroissent leur capacité d'innovation : le dynamisme et le développement de toute l'économie régionale en dépendent...

Enfin, dernier argument qui milite en faveur de la réalisation en Bretagne d'une économie d'innovation et de créativité, c'est la vocation de la région, reconnue par les pouvoirs publics, pour les secteurs industriels de pointe et les techniques d'avant-garde (électro-

recherche en mettant à leur disposition au niveau de la région les moyens d'information indispensables. On peut par exemple préconiser en Bretagne un « Centre régional de diffusion des innovations » ; il devrait organiser dans de bonnes conditions la consultation des brevets d'invention, inciter les industriels et chercheurs à les consulter de façon permanente, les conseiller en matière de propriété industrielle pour tout ce qui concerne les aspects techniques, juridiques et commerciaux.

Un tel centre serait un moyen de triple coopération entre l'université, les centres de recherches publiques ou privés et les entreprises industrielles régionales dont il connaîtrait au préalable les besoins.

Puis créer des entreprises nouvelles et innovatrices

Ensuite, il faut promouvoir la création de petites entreprises innovatrices dans la région.

La vie moyenne des entreprises, comme des produits, est de plus en plus courte. La longévité d'une petite ou moyenne entreprise, qui était jadis de quatre-vingts ans en moyenne, serait tombée à trente-cinq ans en France et vingt-cinq ans aux Etats-Unis. Il faut donc que naissent constamment de nouvelles entreprises pour remplacer celles qui disparaissent. Mais pas n'importe quelles entreprises : il est souhaitable, pour le dynamisme de l'économie, que ce soient des entreprises innovatrices, c'est-à-dire créées à partir d'une idée originale et nouvelle.

En dehors de l'intérêt d'une meilleure utilisation de l'effort de recherche, le lancement d'entreprises nouvelles comporte un effet indiscutable de stimulation et de rajeunissement sur les autres entreprises, y compris les grandes. Ce phénomène est particulièrement important pour l'économie régionale.

Quelles sont donc les conditions à réunir pour pouvoir créer une entreprise nouvelle basée sur l'innovation ?

Il faut d'abord avoir des idées ; elles existent en grand nombre et peu sont exploitées, nous l'avons dit. Il faut ensuite un homme : ils existent aussi (ingénieurs, cadres supérieurs, artisans, etc.), mais ils sont peu incités dans notre pays à se lancer dans l'aventure industrielle et à devenir « entrepreneurs technologiques ». Il convient de les y aider.

Enfin, il faut un financement. C'est la difficulté la plus grande. Les institutions financières classiques ne sont pas actuellement adaptées au financement de nouvelles entreprises dont le seul capital de départ, et aussi la seule garantie, consiste le plus souvent dans la valeur économique d'une idée et la compétence d'un homme. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre en France, et si possible au niveau de chaque région, un système de financement qui, avec l'aide temporaire des pouvoirs publics, permettrait de lancer également de nouvelles entreprises basées sur l'exploitation d'une innovation.

Un tel organisme dont les critères de décision devraient être différents de ceux des banques classiques (qui prêtent essentiellement sur le patrimoine) pourrait apporter son concours à la réalisation des projets originaux et rentables. Les Etats-Unis ont inventé pour cela les « banques d'aventures » et les « entreprises risquées ». Des structures existantes chez nous (comme les sociétés de développement régional) pourraient servir de point de départ.

Cette formule permettrait ainsi à un certain nombre de personnes qui ont des idées originales, mais pas d'argent, de développer ces idées sur le plan industriel, pour le plus grand bénéfice de tous. N'est-ce pas la définition même de l'entrepreneur ?

La Bretagne, quant à elle, se doit d'adapter une telle politique ; c'est encore le meilleur moyen pour elle de développer une économie originale et neuve, relativement autonome, et de construire ainsi en connaissance de cause les bases d'un avenir prometteur pour tous.

Philippe LIÈVRE

L'INNOVATION doit devenir le moteur du développement économique régional

rité sur le développement des initiatives locales, non plus seulement tributaire des initiatives extérieures, si importantes et si intéressantes soient-elles.

Il faut d'ailleurs bien reconnaître que dans l'état actuel des choses, et en particulier de l'économie régionale, il était extrêmement difficile, sinon impossible, aux entreprises étrangères à la région d'aller au-delà de ce qui a été fait, à moins de prendre des risques importants et totalement hors de proportion avec les résultats qu'elles pouvaient raisonnablement en escompter.

A cet égard, la Bretagne nous semble être une région particulièrement propice à la mise en œuvre d'une politique industrielle originale, basée sur le développement de l'innovation et de la créativité.

En premier lieu, la Bretagne est une terre pratiquement vierge sur le plan industriel : son passé, en ce domaine, est peu important, et elle a la chance de ne pas traîner derrière elle le poids de branches industrielles entières en déclin, comme c'est le cas ailleurs. On doit en profiter pour créer une industrie neuve, originale, dynamique, dont les perspectives d'avenir seront grandes et qui fera de la Bretagne une terre à idées nouvelles, une terre à produits nouveaux, en un mot, une terre d'innovation.

En second lieu, les habitants de la région ont un tempérament « inventif », « imaginaire », qui les prédispose favorablement à la recherche et à la créativité : la place importante que beaucoup d'entre eux occupent dans les domaines scientifique et technique, et les succès qu'ils y remportent fréquemment en sont la meilleure preuve.

En troisième lieu, on constate que la très grande majorité des entreprises de la région sont des entreprises de moyenne ou de petite dimension (le nombre de salariés par établissement est en moyenne de cinq personnes environ, nombre cependant en continuelle progression). Or, d'une part, les petites et moyennes entreprises doivent pour se développer normalement avoir une rentabilité proportionnellement plus élevée que les grandes, et cette meilleure rentabilité, elles ne pourront l'obtenir qu'en faisant continuellement appel à l'innovation et à la créativité ; d'autre part, il est de plus en plus admis aujourd'hui que la recherche, et surtout l'innovation, ne sont pas l'apanage des grandes firmes, mais qu'au contraire une proportion très importante des innovations dans l'industrie moderne est

nique, informatique, etc.). Or, les industries de pointe ont besoin, pour se développer, de baigner continuellement dans un véritable « bain de créativité et d'innovation ». Il faut, par conséquent, instaurer dans la région un véritable esprit « créatif », une mentalité tournée vers l'innovation qui permettront aux entreprises de ces secteurs de se développer normalement. L'Université doit jouer un grand rôle dans ce domaine, mais son action risque d'être vaine, si elle ne trouve pas un environnement économique préparé à ce « pari sur l'avenir », et avec lequel elle puisse dialoguer utilement, d'où la nécessité pour l'industrie locale de jouer à fond la carte de l'innovation et de ne pas laisser ce rôle uniquement aux entreprises décentralisées.

D'abord diffuser les résultats de la recherche

Quels peuvent être les principaux éléments d'une telle politique d'innovation ?

Tout d'abord il faut développer la capacité d'innovation des entreprises locales en assurant la diffusion la plus large possible des résultats de la recherche nationale et internationale. Dans le cas de grandes entreprises, la recherche peut être effectuée directement par un service spécialisé ou indirectement par les soins d'un laboratoire universitaire ou d'un centre de recherche sous contrat.

La plupart du temps, une petite ou moyenne entreprise utilisera les résultats de la recherche effectuée par d'autres, qu'il s'agisse d'ailleurs de recherche publique ou de recherche privée. Cette exploitation des découvertes des tiers peut se faire grâce à des achats de brevets, de licences ou à des accords techniques, par exemple.

Le problème pour l'entreprise c'est d'avoir connaissance des découvertes. En France, seulement une petite partie des résultats de la recherche nationale, publique ou privée, donne lieu à une exploitation industrielle ou commerciale. Il en est tout autrement aux Etats-Unis, grâce par exemple à des organismes comme les centres de dissemination régionale (RDC) de la NASA.

Il faut donc inciter les entreprises à utiliser davantage les résultats de la